

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHAERBEEK

NOTE STRATEGIQUE VISANT A DOTER LA COMMUNE DE SCHAERBEEK D'UN PLAN CLIMAT

MARS 2020

Note stratégique « Plan Climat »

Table des matières

1. Contexte	3
Bref Rappel à propos du réchauffement climatique	3
2. Cadre et objectifs de la lutte contre le réchauffement climatique	3
2.1. Le cadre européen	3
2.2. Le cadre belge et bruxellois	4
3. Le champ d'action de la lutte contre le réchauffement climatique	5
3.1. Les émissions de gaz à effet de serre et les secteurs d'activités les plus impactants	5
3.2. Les thématiques prioritaires du Plan Climat	7
3.2.1. Le cadre du bâti	8
3.2.2. Les transports	10
3.2.3. L'énergie	11
3.2.4. La transition économique	13
A. L'activité économique	15
B. Une alimentation saine et durable	16
C. La gestion des déchets	17
3.2.5. Une ville verte et résiliente	19
3.3. Conditions de réussite du Plan Climat	20
3.3.1. Une transition solidaire	20
3.3.2. Une transition supportée par une bonne gouvernance et des moyens financiers à la hauteur	22
3.3.3. Apprendre, suivre et évaluer le processus de transition	22
3.3.4. La sensibilisation et les changements de comportements comme enjeu à part entière	23
3.4. Conclusion	23
4. Le Plan Climat communal	24
L'intégration du Plan Climat à la structure stratégique de l'administration	24
5. Stratégie communale : une administration impliquée, un territoire mobilisé	25
5.1. Un plan d'actions opérationnel	25
5.1. Philosophie générale	25
5.2. Une méthode reposant sur trois axes de travail	25
5.2.1. Axe 1 et 2 : inventaire d'émissions et diagnostic de vulnérabilités	26
5.2.2. Axe 3 : accompagnement à la conception du Plan Climat	26
5.3. Déroulement et échéances	27
6. La structure de gouvernance du Plan Climat	28
Le comité de pilotage	28
7. La convention des Maires	29

1. CONTEXTE

Bref Rappel à propos du réchauffement climatique

Le **réchauffement climatique d'origine anthropique** est aujourd'hui un fait avéré. Directement corrélé à la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère¹, le réchauffement climatique est donc lié aux émissions de GES causées par l'activité humaine et s'est accéléré à un rythme effréné depuis la révolution industrielle. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a ainsi identifié **l'influence humaine** comme la **cause la plus probable du réchauffement global observé** depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle².

Aujourd'hui, ces émissions ont déjà conduit à un réchauffement global moyen de 1.0°C (+/- 0.2°C) et risquent, à ce rythme, de mener à une augmentation de 1,5°C entre 2030 et 2050³. Selon les scientifiques, limiter le réchauffement à 1.5°C réduirait les risques d'impacts irréversibles sur les systèmes naturels et humains.

Communément appelés « changements climatiques », les conséquences du réchauffement climatique impactent déjà de manière visible lesdits systèmes sur l'ensemble de la planète et se caractérisent notamment par des phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse du niveau des océans, la fonte des glaciers ou encore la perte de biodiversité. Pour faire face à l'urgence de ce défi planétaire, la communauté internationale a adopté un accord mondial sur le climat et s'est engagée à « *réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière à limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en s'efforçant de ne pas dépasser 1,5 °C* ». Adopté en 2015 par 195 États, « **l'Accord de Paris** » constitue désormais le **cadre stratégique et opérationnel de l'action climatique mondiale**.

2. CADRE ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

2.1. Le cadre européen

En suivant les recommandations du GIEC, l'UE s'est fixé pour objectif d'atteindre la **neutralité carbone d'ici à 2050**⁴. En attendant, les cibles et objectifs stratégiques intermédiaires (auxquels sont soumis la Belgique) pour la période 2021-2030 sont les suivants⁵:

- A. Un objectif de réduction contraignant pour l'UE d'au moins 40 % (par rapport à 1990) ;

¹ Les scientifiques ont établi l'existence de la relation directe existant entre la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre (CO₂, méthane [CH₄] et protoxyde d'azote [N₂O]) et l'évolution des températures atmosphériques et à la surface du globe. La concentration atmosphérique de ceux-ci est sans précédent depuis au moins 800.000 ans.

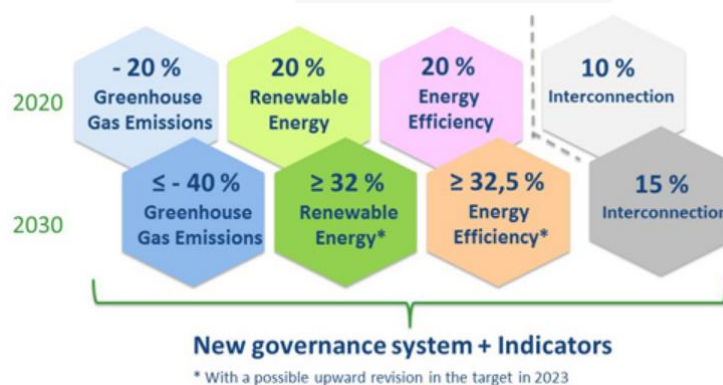
² 5^{ème} rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse

³ NB : cette augmentation est une moyenne et les différentes régions du monde sont impactées de manières très différentes.

⁴ NB : la neutralité carbone suppose une réduction de -80 à -95% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'ici à 2050.

⁵ Site climat.be : Politiques > Politique européenne > Paquet climat - énergie 2030

- B. Un objectif contraignant pour l'UE d'au moins 32 % en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale d'ici à 2030 ;
- C. Un objectif de réduction indicatif pour l'UE d'au moins 32,5 % en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie pour 2030 ;
- D. Un objectif d'interconnexion de 15 % dans le secteur de l'électricité.



Source : Climat.be

2.2. Le cadre belge et bruxellois

Compte tenu de la structure fédérale de la Belgique, les compétences en la matière sont réparties entre l'autorité fédérale et les trois régions. Si le respect des obligations internationales et européennes est imposé au niveau national et requiert une mise en commun des plans élaborés par les différentes entités, chaque niveau de pouvoir fixe ses propres objectifs et priorités dans le cadre de leurs compétences propres. Correspondant au minimum aux objectifs fixés à l'échelon supérieur, ceux-ci peuvent tout de même être plus ambitieux.

À Bruxelles, le **cadre réglementaire de référence** s'appliquant aux communes est le « Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (**COBRACE**) ». Il s'agit d'une ordonnance-cadre qui comprend les principales mesures en matière d'efficacité énergétique, de développement des sources d'énergie renouvelable, de transport, de qualité de l'air et de climat. Les objectifs poursuivis par le COBRACE répondent aux prescriptions internationales et européennes en matière d'air, d'énergie et de climat. Son outil de planification est le **Plan Régional Air-Climat-Energie (PRACE) voté en 2016**. Venant compléter ce dernier, le **Plan énergie climat 2030** voté en octobre 2019 correspondant quant à lui à la part régionale des mesures à mettre en œuvre dans le plan énergie-climat 2030 au niveau national. Enfin, les plans régionaux tels que le Programme Régional d'Économie Circulaire, la Stratégie Good Food et le Plan Régional de Mobilité sont autant de repaires importants dans le sens où ils fixent de fait, les objectifs minimums à atteindre pour une série de thématiques.

Les objectifs climatiques fixés par la Région sont les suivants :

- La Région se dotera d'une stratégie à long terme basée sur des objectifs contraignants et un cadre d'évaluation encadré par une « **Ordonnance bruxelloise pour le Climat** » ;
- Le Gouvernement se fixe un objectif de minimum **40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005** ;
- Le Gouvernement contribuera autant que possible à la rehausse des objectifs de l'Union européenne à cette échéance ;

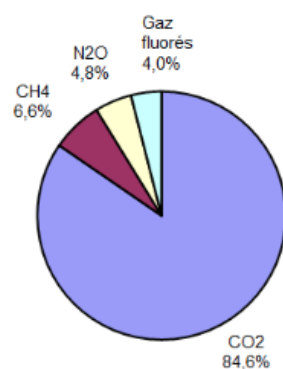
- Le Gouvernement s'engage à approcher l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Clairement défini dans le temps, cet objectif climatique à part entière ne peut toutefois s'envisager que comme le pendant « climatique » d'une « **transition écologique** » à l'échelle sociétale. Objectif stratégique non moins important, elle renvoie au concept de durabilité et doit s'appréhender au-delà du seul spectre climatique. En effet, si l'affranchissement de notre société aux énergies fossiles est une priorité, la durabilité intègre également des objectifs tels qu'une meilleure qualité de vie, une prospérité croissante et une justice sociale effective. Pour atteindre ces objectifs de « durabilité » sur le long terme, des changements sociétaux fondamentaux sont nécessaires dès à présent et des secteurs emblématiques tels que ceux de l'alimentation, de l'énergie, de la mobilité et du bâti devront faire l'objet d'importantes mutations.

3. LE CHAMP D'ACTION DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.1. Les émissions de gaz à effet de serre et les secteurs d'activités les plus impactants

La lutte contre le réchauffement climatique passe donc prioritairement par la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité humaine. En Belgique, la contribution des différents GES aux émissions totales est illustrée ci-dessous⁶. On constate que le CO₂ est de loin le plus abondant⁷.



Source : climat.be

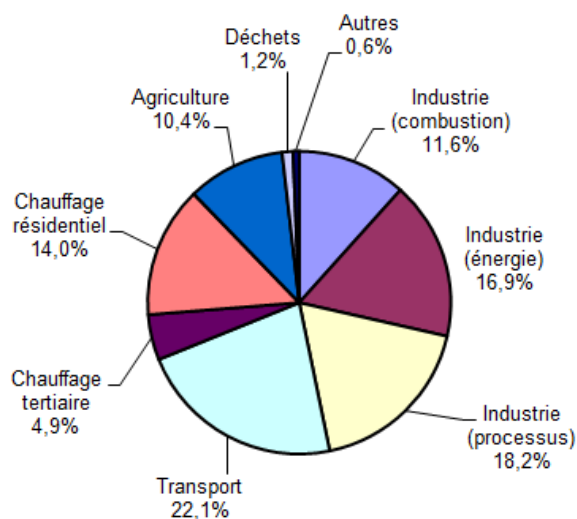
Afin de lutter efficacement contre ce réchauffement, il est important de pouvoir identifier les sources émettrices de GES. Le tableau ci-dessous représente la part des différents secteurs d'activités dans les émissions totales de la Belgique pour l'année 2018⁸.

⁶ Site de Climat.be : Changements climatiques > En Belgique > Emissions belges > émissions par gaz

⁷ En 2017, le CO₂ émis au niveau de la Région bruxelloise représentait 90% des émissions totales.

⁸ Site de Climat.be : Changements climatiques > En Belgique > Emissions belges > émissions par secteur

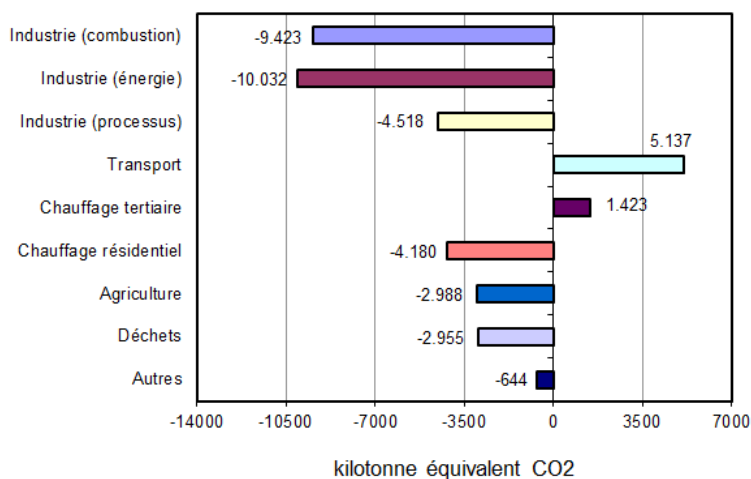
Part des différents secteurs dans les émissions totales en 2018 (%)



Source : climat.be

Il est enfin utile de pouvoir suivre l'évolution de ces émissions au cours du temps. Le graphique ci-dessous résume l'incidence de ces secteurs sur la tendance nationale entre 1990 et 2018 avec le 0 représentant la situation en 1990⁹.

Évolution des différents secteurs (1990-2018)

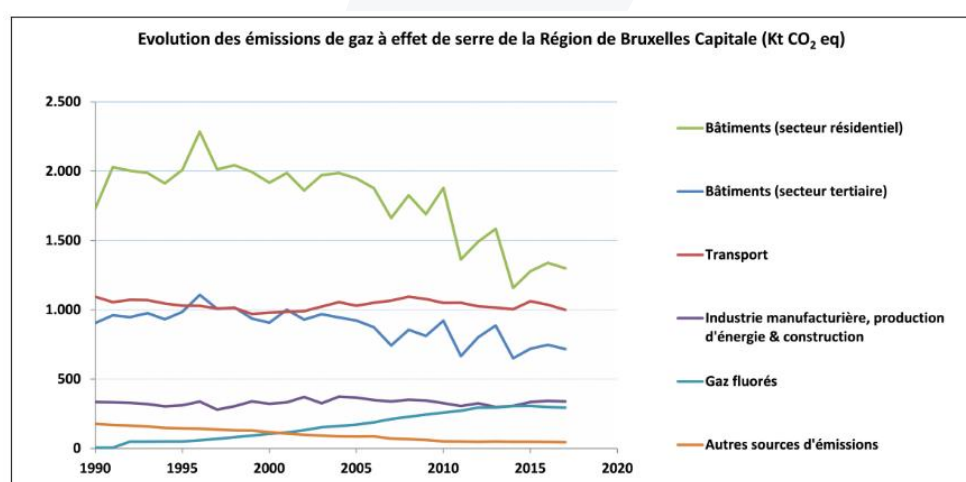


Source : climat.be

⁹ Site de Climat.be : Changements climatiques > En Belgique > Emissions belges > Emissions par secteur

De manière générale, on observe une baisse importante des émissions dans la plupart des secteurs d'activités. Toutefois, les émissions relatives au secteur tertiaire et du transport sont en augmentation, avec une tendance marquée pour ce dernier.

Cette tendance à la baisse s'observe aussi à Bruxelles. Le graphe ci-dessous nous montre l'évolution des émissions de GES au niveau régional depuis 1990. En 2017, les émissions totales de la Région étaient ainsi inférieures de 13% par rapport à 1990 et de 18% par rapport à 2005¹⁰. Avec respectivement 60% et 30% des émissions directes de CO₂, le chauffage des bâtiments et le transport représentent ici aussi les deux secteurs d'activités les plus impactants.



Source : Bruxelles environnement

Si Schaerbeek n'est pas la Belgique et que les émissions générées sur son territoire le sont dans des proportions différentes, il n'en reste pas moins que les secteurs d'activités identifiés ci-dessus restent ceux sur lesquels le Plan Climat devra se concentrer. Toutefois, l'**opérationnalisation** de ce dernier se fera **conformément au principe de subsidiarité** voulant qu'une politique soit décidée et appliquée au niveau de pouvoir le plus efficace et toujours en fonction des compétences de celui-ci.

3.2. Les thématiques prioritaires du Plan Climat

De manière générale, les mesures d'un Plan Climat visent principalement :

- L'atténuation du réchauffement climatique via la réduction des émissions de GES
- L'adaptation aux effets déjà visibles et futurs des changements climatiques

Nous l'avons vu précédemment, les secteurs d'activités les plus impactants sont clairement identifiés. Il existe d'ailleurs un large **consensus** à propos des **mesures prioritaires** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs

¹⁰ Site de Bruxelles environnement: Air - Climat > Climat > Les émissions de gaz à effet de serre

climatiques. Néanmoins, au-delà des impacts strictement climatiques de ces mesures, la question de la **durabilité du territoire** au sens large figure également au centre des réflexions. D'après l'étude bas carbone 2050, on estime que les **émissions indirectes** (générée hors du territoire, mais intrinsèquement liées à nos modes de vies) sont **cinq fois supérieures aux émissions directes**¹¹. Le Plan Climat devra dès lors également aborder cette réalité, et l'inclusion des émissions indirectes reflètera l'engagement pris en faveur d'une transition écologique et solidaire.

Suite à ce qui précède, nous avons identifié cinq thématiques prioritaires autour desquelles devrait pouvoir s'articuler la conception du futur Plan Climat.

- Le cadre du bâti
- Les transports
- L'énergie
- La transition économique
- La végétalisation et la résilience du territoire

Pour chacune de ces thématiques, des objectifs stratégiques et opérationnels déclinés sous forme d'actions devront être élaborés. Lors de ce processus, une attention particulière devra également être portée aux dimensions suivantes :

- Le processus de gouvernance
- Le processus de suivi et d'évaluation, incluant la définition d'objectif clairs (SMART)
- Les aspects liés à la sensibilisation et aux changements de comportements

Nous attirons l'attention sur le fait que l'identification des thématiques ci-dessus est une référence directe aux secteurs d'activités contribuant le plus aux émissions de gaz à effet de serre. Aussi, bien qu'elles englobent généralement l'ensemble des actions prioritaires d'un plan climat, nous les avons reprises ici à **titre illustratif**. Dès lors, la section qui suit vise avant tout à **faciliter la compréhension du lecteur** et à éclairer celui-ci quant aux actions pouvant être contenues dans un Plan Climat. Pour rappel, la présente note vise exclusivement à **définir une méthode** en vue de doter la commune de Schaerbeek d'un Plan Climat et n'a donc pas pour objet de traiter de l'opérationnalisation de ce dernier et de définir préalablement ce qu'il conviendrait d'y inclure ou pas.

3.2.1. Le cadre du bâti

Le **secteur du bâtiment** est donc le **premier poste émetteur de GES sur le territoire bruxellois**. En 2017, les secteurs du **logement** (38%) et du **tertiaire** (35%) représentaient à eux seuls plus de **70% de la consommation énergétique finale** de la Région bruxelloises. Le **secteur résidentiel** est ainsi responsable de **44% des émissions de la Région**¹². Marqué par un recours massif aux énergies fossiles (charbon, mazout et gaz naturel) afin d'assurer les besoins en chaleur, le secteur a un énorme impact sur le climat. Cette problématique n'est pas neuve et une étude réalisée en 2010 sur le territoire communal avait déjà permis d'identifier des sources du gaspillage énergétique principales du bâti schaarbeekois, à savoir, une mauvaise étanchéité à l'air et une mauvaise

¹¹ Scénarios bas-carbone à l'horizon 2050 pour la Région de Bruxelles-Capitale : étude réalisée par le bureau Climact pour Bruxelles Environnement en 2016-2017 - http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/2017-02-03 - Rapport_v17-final.pdf

¹² Plan Climat RBC

isolation¹³. La baisse des émissions relatives à l'usage des bâtiments constitue dès lors le défi majeur et représente un potentiel d'amélioration colossal.

Le Gouvernement bruxellois a voté sa **stratégie de rénovation à l'horizon 2030-2050** en avril 2019. Composante la plus importante du nouveau Plan Climat régional, celle-ci sera le **cadre de référence** en la matière. Dans tous les cas, des exigences claires et fermes de nature à amener l'ensemble du parc immobilier à un seuil de performance minimum élevé (dans tous les secteurs liés au cadre du bâti) et une mobilisation sans précédent des finances publiques et privées (des dizaines de milliards d'euros provenant de sources très diverses) seront des conditions nécessaires à l'atteinte d'une telle ambition. Notons encore que l'objectif en RBC est d'atteindre une moyenne de 100kWh/m²/an en 2050¹⁴ (tel que préconisé dans le Pacte énergétique interfédéral).

La situation à Schaerbeek :

Malgré sa taille relativement faible (7,9km²), Schaerbeek compte plus de 133.309 habitants et fait partie des communes les plus peuplées du pays. Elle est aussi particulièrement dense avec près de 17.000 habitants au km² (plus du double de la moyenne régionale) et une soixantaine de milliers de logements.

Sachant que la part bâtie de la superficie du territoire s'élevait à 57,3% en 2018 (10 points de % de plus que la moyenne régionale) et que la commune compte plus de 19.000 bâtiments, dont 80% datent d'avant 1961, s'attaquer à cette problématique est d'autant plus prioritaire.

Les données fournies par l'ASBL Renovas permettent également de se faire une idée de l'enjeu. À l'analyse, l'une des caractéristiques les plus marquantes est sans doute le fait que les demandes traitées par l'ASBL concernent, pour la plupart, des biens situés dans des espaces de développement renforcé du logement et de la rénovation (EDRLR), des Zones de Revitalisation Urbaine (ZRU), le périmètre du CRUBNSL rassemblant plusieurs quartiers du croissant pauvre de la commune (Nord, Brabant, Aerschot, Haecht), ainsi que les zones concernées par des Contrats de quartier¹⁵. On note également que les demandeurs sont majoritairement des propriétaires appartenant à des catégories de revenus bas. Cette réalité traduit donc un réel besoin pour ces quartiers partageant de nombreuses caractéristiques communes au niveau du cadre du bâti.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ La rénovation des bâtiments
- ✓ L'isolation des bâtiments
- ✓ Le remplacement des installations de chauffage et leur régulation
- ✓ L'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) au sein des bâtiments
- ✓ La mesure des performances énergétiques des bâtiments

¹³ Étude réalisée grâce au soutien du Fonds Politique des Grandes Villes et portant sur un échantillon de 45 bâtiments représentatif du bâti bruxellois.

¹⁴ Plan Climat RBC

¹⁵ Avec 1648 sollicitations de service pour un peu moins de 1000 dossiers traités en 2019, l'ASBL Renovas fait face à une demande croissante depuis plus de 10 ans.

- ✓ La construction de bâtiments passifs
- ✓ Les incitants financiers tels que les primes énergétiques et à la rénovation
- ✓ Les initiatives innovantes liées à la production renouvelable de chaleur et d'électricité
- ✓ La précarité énergétique
- ✓ Etc.

3.2.2. Les transports

Particulièrement énergivore, le secteur des transports représentait en 2017, **22% de la consommation énergétique finale régionale et plus de 26% des émissions** régionales¹⁶. On notera aussi que 90% du transport de marchandises est acheminé par la route et qu'il représente proportionnellement les quantités d'émissions les plus importantes¹⁷.

Prérogative régionale, les questions liées aux transports et à la mobilité passeront donc par le nouveau Plan Régional de Mobilité « **GoodMove** » puisqu'il tracera les contours réglementaires de la politique communale en la matière **jusqu'en 2030**¹⁸. Avec pour objectif une **baisse de 35% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2005**, la **diminution des impacts des mobilités sur l'environnement** est une priorité de celui-ci. Dans ce contexte, les objectifs du Plan Climat relatifs à la problématique des transports devront s'intégrer au Plan communal de mobilité et se conformer aux objectifs du plan GoodMove.

La situation à Schaerbeek :

Schaerbeek est la 4^{ème} commune bruxelloise en termes de réseau routier. Elle compte 1km d'autoroute, 41,5km de routes régionales et pas moins de 102,3km de routes communales sur lesquelles sillonnent quotidiennement des milliers d'usagers. Plusieurs itinéraires cyclistes plus ou moins bien protégés (3 communaux et 10 régionaux) viennent également mailler l'ensemble du territoire.

Les Schaerbeekois restent pour l'heure attachés à leur voiture. En effet, le parc automobile de la commune frôlait les 53.000 en 2017, confirmant ainsi une tendance à la hausse depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les alternatives proposées, on notera que la commune a vu les stations de voitures partagées en boucle passer de 12 à 28 entre 2015 et 2020 et que plusieurs services d'autopartages en flotte-libre sont disponibles sur le territoire communal. Pour les détenteurs de voitures hybrides ou électriques, 6 bornes de recharge sont désormais placées à plusieurs endroits stratégiques de la commune.

Les vélos et les trottinettes électriques partagés ont également le vent en poupe et Villo ! dispose encore de 36 stations réparties sur l'ensemble de la commune.

¹⁶ Plan Climat RBC

¹⁷ Plan Climat RBC

¹⁸ NB: Selon l'article 11 de l'Ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité, les plans communaux de mobilité devront se conformer au Plan régional de mobilité et décliner, à un niveau local, les orientations, les stratégies générales, ainsi que les mesures et actions définies dans le PRM.

Toutefois, face à l'omniprésence des véhicules à moteur, ces quelques exemples ne pourront, à eux seuls, répondre à l'énorme défi des émissions liées aux transports et auquel le Plan GoodMove décliné au niveau communal sera chargé de répondre.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ La réduction de la demande de déplacements (lié à la baisse de la demande d'énergie)
- ✓ Le shift de la part modale des déplacements
- ✓ La durabilité du parc automobile
- ✓ La création de zones sans voitures (centre, quartiers, abords d'écoles, etc.)
- ✓ Les aménagements urbains en faveur de la mobilité douce
- ✓ La mobilité partagée
- ✓ Le suivi et le monitoring des déplacements
- ✓ Les stations de recharge électrique
- ✓ Etc.

La qualité de l'air est également fortement impactée par le secteur du **transport** qui est le **premier émetteur de particules fines** (PM 2,5) avec **32% des émissions en 2015** en RBC¹⁹. Autre exemple, le **seuil** annuel pour la **concentration de dioxyde d'azote (NO2)** dans l'air est **dépassé**, et ce, malgré sa nocivité pour la santé humaine. Les objectifs évoqués plus haut sont donc également pertinents pour faire face à cette problématique.

3.2.3. L'énergie

Indépendamment de l'objectif stratégique lié à la diminution globale de la demande en énergie, favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable est essentiel. Pour rappel, sont considérées comme sources d'énergie renouvelable (SER) la production d'électricité, la production de chaleur ou de froid et la production de force motrice pour le transport. Seules les deux premières dépendent de compétences régionales.

Aujourd'hui la **RBC importe plus de 90% de l'énergie qu'elle consomme**, ce qui la rend très dépendante. Le développement de l'approvisionnement renouvelable est donc non seulement souhaitable de ce point de vue, mais aussi parce qu'il contribuera à réduire les émissions régionales directes et indirectes.

Bien qu'il constitue un axe clé de la politique bruxelloise en matière de climat et d'énergie (via le PACE), le **potentiel de production** demeure très **limité** compte tenu de la densité de l'urbanisation à Bruxelles et de la proximité de l'aéroport. Aussi, même si la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale a triplé entre

¹⁹ Plan climat RBC

2004 et 2014, elle ne représentait à l'époque que 2,3% de la consommation finale de la Région (en attendant des données plus récentes et la révision des objectifs européens en la matière pour 2030²⁰). Notons que la Belgique se verra attribuer un objectif global qu'il conviendra ensuite de répartir entre les trois Régions selon le modèle du *Burden Sharing*. Désormais formulé en valeur absolue et non en pourcentage, l'engagement bruxellois pour 2020 était d'atteindre une consommation finale brute de 0.073Mtep (849 GWh). En 2015, celle-ci était de 439,8 GWh.

La situation à Schaerbeek :

Une série de données fournies par Bruxelles environnement nous permettent de nous faire une idée sommaire des capacités schaerbeekoises en la matière. Ainsi, on apprend que le total cumulé d'installations photovoltaïques enregistrées à Schaerbeek jusqu'à fin 2018 était de 294²¹.

Comme illustré ci-dessous, les primes renouvelables octroyées sur le territoire communal entre 2016 et 2019 inclus n'excédaient pas la vingtaine.

Type de prime	Nombre de dossiers accordés	Montant accordé
C4 - PAC chauffage	2	€ 11.586
C5 - PAC ECS	9	€ 13.105
C7 - chauffe-eau solaire	7	€ 26.241

On notera enfin que le total cumulé d'unités de cogénération enregistrées à Schaerbeek jusqu'à fin 2018 était de 8 installations²² et qu'une nouvelle unité a été installée sur la tour Brusilia au début 2020.

Comme mentionné précédemment, le potentiel de production reste limité. De plus, il n'y a pour l'heure aucun investissement dans les énergies renouvelables en dehors du territoire de la RBC et la stratégie du Gouvernement en la matière n'est pas encore mise en œuvre. Pour ce qui est de l'autoconsommation collective en RBC, il n'y a actuellement pas de cadre légal et seuls quelques projets pilotes sont en cours (aucun à Schaerbeek). Enfin, si de l'électricité est produite à partir des déchets ménagers incinérés à l'incinérateur (Bruxelles Ville) et du biogaz produit dans la station d'épuration nord, la valorisation de matière organique pour en faire de la biomasse n'est pas encore une pratique développée.

Pour sa part, **l'administration communale** tente de maximiser l'usage de son patrimoine afin de produire de l'énergie. Malgré des capacités limitées, elle dispose tout de même de 14 installations photovoltaïques qui génèrent près de 1000 MWh/an et 16 sites avec un potentiel d'environ 1500 MWh/an ont d'ores et déjà été identifiés.

²⁰ L'UE s'était fixé comme objectif contraignant de couvrir 20% de sa consommation finale brute d'énergie avec de l'énergie renouvelable d'ici à 2020. La contribution belge avait été fixée à 13%.

²¹ Information provenant du fichier « installations PV » reçu de Brugel dans le cadre de l'octroi des CV.

²² Information provenant du fichier « installations COGEN » reçu de Brugel dans le cadre de l'octroi des CV.

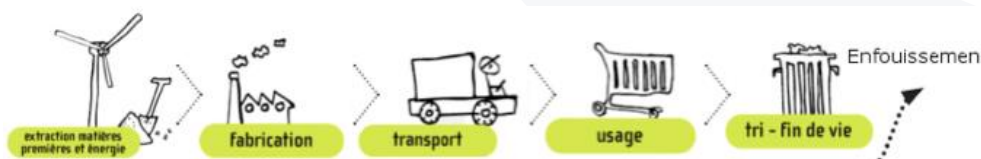
Avec des gains d'énergies d'environ 1100 MWh/an et 75% d'autoconsommation, le recours à ces installations fait ses preuves. Ces dernières permettent également d'économiser une centaine de milliers d'euros par an et les perspectives futures tournent autour des 170.000€ /an.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ La diminution de la demande d'énergie (passe aussi par la sobriété et l'efficacité énergétique)
- ✓ L'augmentation des capacités de production locales (principalement via le photovoltaïque et la biomasse)
- ✓ La production et la distribution collective de chaleur renouvelable
- ✓ L'autoconsommation collective
- ✓ Les investissements dans l'éolien (en dehors du territoire communal)
- ✓ Les capacités de distribution et de stockage d'électricité produite localement
- ✓ Les incitants financiers tels que les primes
- ✓ Etc.

3.2.4. La transition économique

Encore largement caractérisé par une logique dite linéaire, le modèle de développement économique actuel ne permet pas d'intégrer suffisamment les questions liées à ses impacts, notamment environnementaux (épuisement des ressources naturelles, émissions massives de gaz à effet de serre, pollution et déchets, perte de biodiversité, etc.). Tel que l'illustre le schéma ci-dessous, ce modèle linéaire veut que des ressources naturelles soient extraites pour ensuite fabriquer des produits qui sont le plus souvent transportés et utilisés à des milliers de kilomètres avant d'être mis en rebut²³.

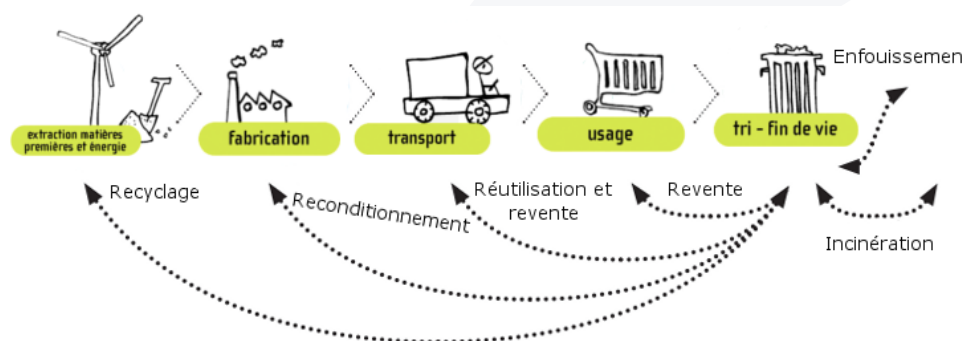


Source : eco-conception.fr²⁴

²³ Site de Bruxelles environnement: Transition de l'Economie > Qu'est-ce que la Transition de l'économie

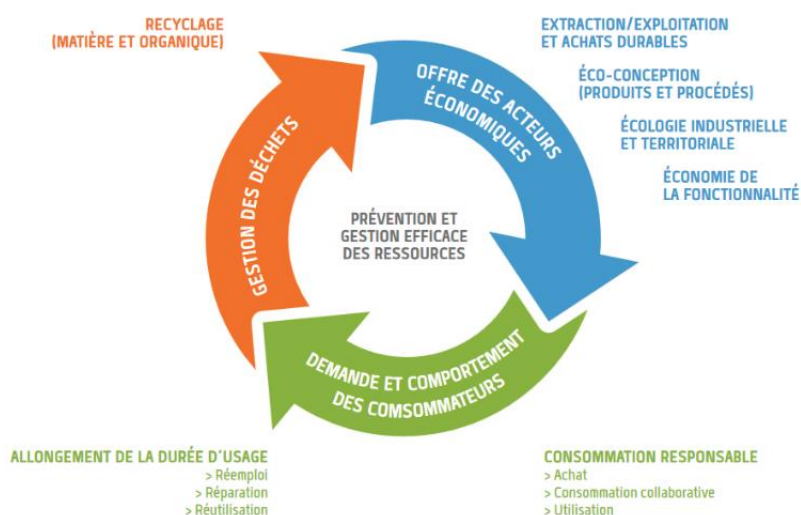
²⁴ Site d'eco-conception.fr : Comprendre > Economie circulaire pour boucler les boucles

Incompatible avec le concept de développement durable, ce modèle devra faire l'objet de transformations en profondeur afin d'être rendu plus « vert » et plus « durable ». Dans ce contexte, le passage vers un modèle de développement économique dit circulaire est une priorité (voir schéma ci-dessous²⁵).



Source : eco-conception.fr

Référence en la matière, l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) définit celui-ci comme « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus »²⁶. Imposant la **sobriété à toutes les étapes du cycle de vie des biens et services**, il s'articule autour des trois domaines et des sept piliers suivants²⁷ :



Source : ADEME.fr

²⁵ Site d'eco-conception.fr : Comprendre > Economie circulaire pour boucler les boucles

NB : pour plus sur l'économie circulaire voir notamment le Programme régional en Economie circulaire et BELIN Hughes & HANANEL Cédric, L'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale, *The World Company*, 2019.

²⁶ Site de l'ADEME : Accueil > Expertises > Economie circulaire

²⁷ *Ibidem*.

Si aborder la transition économique sous cet angle dans le cadre du Plan Climat est si important, c'est qu'elle incarne un **levier de changement sociétal** énorme permettant d'aborder simultanément les **trois dimensions du développement durable**. En effet, en plus de contribuer à la **baisse des émissions** de GES directes et indirectes, l'intégration des principes de l'économie circulaire a le potentiel de transformer en **opportunités économiques et sociales** de nombreux **objectifs environnementaux**, que ce soit en termes d'emploi, de filières technologiques innovantes et durables ou encore de nouveaux modèles d'économie sociale.

Dans cette optique, la Région bruxelloise place d'ailleurs la transition économique au centre de ses priorités stratégiques et a décidé d'orienter ses moyens vers les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche environnementalement et socialement responsables tout en se fixant comme objectif de ne soutenir que les modèles économiques exemplaires à ce niveau à l'horizon 2030. Aujourd'hui, le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) 2016-2020 est le cadre d'action de référence en la matière²⁸.

Pour illustrer l'importance de la transition économique, nous avons repris trois exemples de thématiques spécifiques qui auraient tout à fait leur place dans le cadre du Plan Climat puisqu'elles peuvent être abordées sous plusieurs angles. Il s'agit de l'activité économique, de l'alimentation saine et durable et de la gestion des déchets.

A. L'activité économique

Nous venons de le voir, le modèle de développement économique actuel génère d'importantes externalités environnementales négatives et contribue encore largement aux émissions globales de gaz à effet de serre. Cependant, nous venons aussi de montrer que la conduite d'activités économiques pouvait aussi être un vecteur de changement majeur, y compris au niveau local. Dans un tel contexte, la responsabilisation des acteurs du territoire face à leurs habitudes de consommation, leur mode de vie, leur manière de faire des affaires, etc. sera l'un des enjeux majeurs. C'est d'autant plus vrai lorsque l'on sait que les **biens et services de consommation** comptent pour non moins de **65% des émissions indirectes** de la Région bruxelloise²⁹.

Le potentiel schaarbeekois

Avec ses 2722 unités locales d'établissement et ses 8950 entreprises assujetties à la TVA, respectivement en 2017 et 2018, la scène économique schaarbeekoise offre un vaste réseau de partenaires actifs dans des secteurs aussi variés que l'industrie manufacturière, la construction, les transports et l'entreposage, la restauration ou encore l'information et la communication.

Si elle compte une dizaine de mastodontes de plus de 500 travailleurs dont les changements de pratiques peuvent avoir un impact très important, la commune reste principalement composée de TPE et de PME dont l'ancrage local doit être perçu comme une opportunité pour rallier l'ensemble du secteur derrière une **vision commune de l'économie schaarbeekoise** et faisant écho aux principes de la transition économique telle que décrite précédemment.

²⁸ NB : Pour plus, visiter le site circulareconomy.brussels

²⁹ Plan Climat de la RBC

Dans ce cadre, les citoyens et autres consommateurs de biens et services auront également leur rôle à jouer puisque leurs choix influencent directement la manière dont les acteurs économiques se comportent.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ L'économie du partage, de la réparation, du réemploi et du recyclage
- ✓ L'économie sociale
- ✓ Les marchés publics durables
- ✓ La préservation et la valorisation de la matière, si possible localement
- ✓ L'adaptation des cadres réglementaires économiques et fiscaux en vue de favoriser les pratiques économiques durables
- ✓ Les comportements d'achat plus sélectifs et durables
- ✓ La labélisation « entreprise éco-dynamique »
- ✓ Etc.

B. Une alimentation saine et durable

La question de l'alimentation revêt également une importance essentielle dans le cadre d'un Plan Climat tant les impacts générés par ce secteur sont immenses. A titre d'exemple, en 2013, la **production, le transport et la transformation** des produits alimentaires représentaient non moins de **15% des émissions indirectes de la région**³⁰. On estime également que près d'¼ de l'impact environnemental d'un ménage bruxellois est lié à sa consommation de nourriture et de boissons³¹. Dans ce cadre, la Région s'est dotée d'une stratégie destinée à la mise en place d'un système alimentaire plus durable (Good Food adoptée en décembre 2015) qu'il conviendra d'intégrer pleinement dans le cadre du Plan Climat.

La situation à Schaerbeek :

Le territoire communal est le théâtre de nombreuses initiatives directement liées à la thématique de l'alimentation durable au sens large. Par exemple, on y recense actuellement 8 jardins collectifs, 22 composts de quartier, un nombre toujours croissant de jardins partagés ou encore 1 frigo solidaire. Les restaurants et les commerces s'y mettent aussi avec respectivement 5 et 8 d'entre eux répertoriés dans le bottin « GoodFood ». Cela démontre que le territoire communal regorge de nombreux partenaires prêts à s'investir directement.

³⁰ Étude bas-carbone 2013, Plan Climat RBC

³¹ Stratégie Good Food

L'action communale n'est pas en reste. Que ce soit avec l'organisation d'ateliers à thèmes, l'octroi d'une prime pour l'achat d'une compostière ou encore des projets tel que « incroyable edible », la problématique de l'alimentation durable continue de faire l'objet d'une attention particulière. Le projet « invendus pas perdus » qui, en deux ans d'existence, a déjà permis de redistribuer plus de 45 tonnes d'invendus alimentaires en est le meilleur exemple, puisque le projet contribue à la fois à venir en aide à certaines personnes en difficultés, à lutter contre le gaspillage alimentaire et à attirer l'attention sur la question de la surproduction.

De par leur capacité à influencer positivement les comportements d'un public aussi large que varié (enfants, parents, personnel enseignant ou autre), les écoles sont un vecteur de changement énorme et font partie des partenaires privilégiés pour traiter de cette thématique. À Schaerbeek, l'enseignement communal essaie d'ores et déjà d'intégrer les principes de la stratégie régionale et a entrepris les démarches pour faire labéliser « Good Food » toutes les écoles maternelles et primaires. Aujourd'hui, deux écoles sont labélisées et la procédure suit son cours pour les 14 autres écoles.

Cette volonté d'influer sur la question est également illustrée par le marché public passé par l'enseignement communal pour la fourniture des repas scolaires puisqu'il intègre des exigences liées au tri, au recyclage, à la préservation de la chaîne du froid, etc. tout en exigeant une alimentation de qualité, de saison et s'inscrivant dans la logique de circuit court.

On peut enfin mentionner les actions de sensibilisation organisées dans les écoles maternelles et primaires à propos des fruits et légumes de saison et les ateliers du SPSE sur l'utilisation de l'eau au lieu des sodas et à propos de la mal bouffe.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ La promotion d'une alimentation saine et durable
- ✓ La gestion des déchets alimentaires et des emballages alimentaires
- ✓ La production alimentaire durable et participative en ville
- ✓ L'éco efficacité de la production alimentaire
- ✓ La labélisation « GoodFood »
- ✓ Etc.

C. La gestion des déchets

Nous renvoyant directement à nos modes de vie et faisant écho aux concepts de transition économique et d'économie circulaire, la gestion des déchets est une des thématiques qui devra faire l'objet d'une attention particulière, car même si celle-ci peut générer des recettes, elle est pour l'heure surtout une source de dépenses considérable.

On estime ainsi qu'en 2014 (derniers chiffres disponibles), quelques **1.670.000 tonnes** de déchets avaient été générées sur le territoire bruxellois ! On apprend également qu'en 2016, 479.000 tonnes de déchets ménagers

et assimilés ont été collectés par Bruxelles Propreté (1/4 du total), dont plus de **343.000 tonnes de déchets ménagers**.

Au niveau communal, l'année 2019 aura vu 4.839,6 tonnes de déchets traitées par le service Schaerbeek Propreté & Espaces Verts pour un coût total de 402.000€³². Or, avec une tendance globale à la hausse et des coûts de traitements élevés, l'augmentation des quantités de déchets traités doit être gérée comme un risque pour la commune.

La Directive européenne n° 2008/98/CE du 19/11/08 qui trace les contours de la politique en la matière a également pris soin de hiérarchiser les différents modes de traitement des déchets afin d'y intégrer les principes de l'économie circulaire. Communément appelé « échelle de Lansink »³³, cette hiérarchisation est la suivante :



Source : environnement-wallonie.be

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ L'économie du partage, de la réparation, du réemploi et du recyclage
- ✓ Le zéro déchet
- ✓ Le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- ✓ La préservation et la valorisation de la matière, si possible localement
- ✓ L'adaptation des cadres réglementaires économiques et fiscaux en vue de favoriser les pratiques économiques durables
- ✓ Les centres de tri
- ✓ Les poubelles intelligentes
- ✓ Etc.

³² Bilan annuel statistique de traitement et tris des déchets 2019

³³ Site de environnement-wallonie: La réutilisation en Wallonie

3.2.5. Une ville verte et résiliente

Au-delà de la question strictement climatique, cette catégorie qui touche largement aux **mesures d'adaptation** permet également de favoriser une meilleure qualité de vie de la ville. Les deux pistes les plus importantes en la matière sont:

- ✓ La **végétalisation de la ville**
- ✓ Une **gestion efficace de l'eau**

Une fois encore, les mesures adoptées dans ce cadre viendront compléter celles déjà prévues dans l'axe adaptation du plan régional air-climat-énergie et dans la **future stratégie de résilience urbaine** destinée à anticiper les conséquences des changements climatiques et des risques environnementaux, économiques et sociaux associés³⁴.

La situation à Schaerbeek :

Dans une étude datant de 2006³⁵, des chercheurs de l'ULB-IGEAT démontraient déjà la présence toujours croissante du « béton » dans la commune. On y constatait ainsi qu'entre 1955 et 2006, la part des surfaces imperméables du territoire est passée de 46% à 69,86% !

À l'inverse, d'après une étude réalisée par l'Université d'Amsterdam entre 2003 et 2016, Bruxelles a perdu 14,4% de ses espaces verts, ce qui correspond à 11,05km² ou 1600 terrains de football³⁶. A Schaerbeek, sans prendre en compte des espaces verts gérés par la région ou les espaces privés tels que les jardins, on estime environ que seul 5,5% de la surface du territoire est couverte par des espaces verts communaux. Pour sa part, la présence de l'eau reste marginale et la dernière étude commanditée par Bruxelles Environnement laisse clairement apparaître que le bas de Schaerbeek est une zone particulièrement touchée par le phénomène des îlots de chaleur³⁷. En tenant compte de cette réalité et des grands projets d'aménagement à venir, en ce compris les PAD Josaphat et Mediaparc, les questions de la végétalisation de la commune et de sa résilience face au réchauffement climatique devront trouver des réponses ambitieuses.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées dans le cadre d'un Plan Climat au sujet de cette thématique :

- ✓ La végétalisation du territoire
- ✓ La lutte contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains
- ✓ La gestion intégrée des eaux de pluie

³⁴ Plan Climat RBC p59

³⁵ NB : cette étude fait toujours état de référence au niveau régional

³⁶ Site de Bruzz.be: DE SLOOVER Sara, Brussel versteent en snakt naar groen, 19/2/2020

³⁷ Cartographie des îlots de fraîcheur à Bruxelles. Date de mise à jour : 07/11/2018. Site de Bruxelles environnement

- ✓ La résilience de la ville en cas de fortes précipitations et de sécheresse
- ✓ La gestion de l'eau
- ✓ L'étalement urbain
- ✓ Le maintien et le développement de la biodiversité sur le territoire
- ✓ Les techniques de captage et le stockage du CO2
- ✓ Etc.

3.3. Conditions de réussite du Plan Climat

En évoquant l'élaboration du plan d'action au moment d'identifier les thématiques prioritaires du Plan Climat, nous avons spécifié qu'une attention particulière serait portée aux dimensions suivantes :

- Le processus de gouvernance
- Le processus de suivi et d'évaluation, incluant la définition d'objectif clairs (SMART)
- Les aspects liés à la sensibilisation et aux changements de comportements

L'intégration de l'ensemble de ces éléments lors de la conception de chaque action du Plan Climat a pour objectif d'en assurer une mise en œuvre effective et s'apparente dès lors quasiment à un prérequis voire, à une condition de réussite. Les points suivants illustrent brièvement l'importance d'intégrer ces dimensions dans l'élaboration du Plan Climat.

3.3.1. Une transition solidaire

Avec un Plan Climat à portée territoriale, il est important de ne pas considérer l'ensemble du territoire comme un bloc monolithique où les actions peuvent être répliquées à l'infini sans tenir compte du contexte. En d'autres termes, la mise en œuvre du Plan Climat devra se faire de manière différenciée en fonction des thématiques, des priorités établies, des publics cibles, etc.

Cette approche se base sur le constat suivant : nous ne sommes pas égaux face au réchauffement climatique. Que ce soit par la manière d'y contribuer, d'en subir les effets ou de le combattre. Par exemple, bien que les personnes les moins favorisées contribuent proportionnellement moins au réchauffement climatique, celles-ci sont souvent plus vulnérables à ses effets et disposent plus rarement des capacités pour y faire face. A l'inverse, les plus gros contributeurs en subissent généralement moins les conséquences et ont plus souvent les moyens de se protéger ou de s'adapter.

Inégalité face au réchauffement climatique et nécessité d'envisager le territoire comme la somme des parties imposent que les efforts à consentir soient différenciés selon la responsabilité et la capacité à agir de chacun³⁸. Dans ce contexte où la protection de l'environnement et la protection sociale doivent pouvoir se renforcer

³⁸ Site ULB INSIDE COPs : Editions précédentes > 2018 - COP24 > Articles > HENDRICKX François, la transition juste : de quoi s'agit-il est quelle est son importance dans les négociations pour le climat, 04/11/2018.

mutuellement et non s'opposer, la transition écologique devient un outil de justice sociale. Une justice sociale qui devient à son tour moteur de la transition écologique³⁹.

Finalement, la transition « juste » ou « solidaire » renvoie directement au principe d'équité et traduit principalement l'idée que la lutte contre le réchauffement climatique ne peut se faire au dépens de certaines franges de la population ou de certains secteurs d'activités.

Quelques informations sur Schaerbeek⁴⁰

Commune jeune et dynamique, Schaerbeek abrite une population au profil socio-économique diversifié qui se caractérise toutefois par une présence majoritaire de ménages issus de la classe populaire et de la classe moyenne, ainsi que par un revenu moyen par habitant inférieur à celui de la Région. Cette situation s'observe particulièrement au sein des quartiers populaires situés dans le bas de Schaerbeek où une frange importante de la population se trouve en situation de précarité.

Le nombre de personnes bénéficiant de revenus de remplacement ou d'une allocation d'aide sociale est proportionnellement plus élevé à Schaerbeek que dans le reste des communes et le taux de chômage reste relativement élevé puisqu'il dépasse la barre des 25% et atteint même 40% chez les jeunes âgés de 15 à 25 ans. Tout comme pour le revenu, d'importantes disparités existent entre le haut et le bas de Schaerbeek où le chômage demeure plus répandu.

La réalité de ces quartiers se traduit également au niveau des conditions de logement puisque l'ensemble du bâti est ancien (près de la moitié des logements ont été construits avant 1919) et peine à satisfaire certaines normes actuelles, notamment énergétiques tout en nécessitant d'importants coûts de maintenance. On notera aussi que l'offre de logements sociaux est largement inférieure à la demande. Plus au sud, le marché du logement subit également des pressions sous l'effet de la présence toujours croissante de cadres internationaux disposant de hauts revenus et investissant dans le patrimoine immobilier le plus attractif de la commune.

La réalité socio-économique du territoire schaerbeekois est donc des plus diverses et implique des différences importantes quant aux capacités de chacun à agir dans le cadre de la transition. Partant de ce constat, la conception et l'opérationnalisation du Plan Climat devront intégrer cette dimension pour en garantir le caractère juste et solidaire.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées à ce propos

- ✓ La protection des secteurs économiques les plus impactés par la transition
- ✓ Les opportunités économiques (diversification économique, reconversion, création de nouveaux types d'emplois, etc.)
- ✓ La précarité énergétique

³⁹ *Ibidem.*

⁴⁰ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Zoom sur les communes, édition 2016 : Schaerbeek

- ✓ L'accès à l'information
- ✓ Etc.

3.3.2. Une transition supportée par une bonne gouvernance et des moyens financiers à la hauteur

Une transition réussie dépendra en partie des **moyens** qui y seront alloués. D'une part, le processus de **gouvernance** entourant la transition devra être **transparent, inclusif et mobilisateur** afin d'assurer l'adhésion et de rendre l'option crédible, et d'autre part, la question du financement de la transition devra faire l'objet d'une attention particulière. En effet, il n'est plus question d'investir parce qu'il le faut sur le plan éthique, mais bien parce que cela a aussi du sens du point de vue économique. Il est déjà prouvé que ne rien faire coûtera très cher alors qu'agir aujourd'hui sera profitable sur le long terme. C'est aussi une question de réduction du risque et des coûts liés à des changements encore plus radicaux dans le futur.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées à ce propos

- ✓ La transparence, l'inclusivité et l'aspect mobilisateur du processus de gouvernance
- ✓ Les sources de financement
- ✓ La coopération entre les différentes parties prenantes (société civile, jeunesse, autres acteurs publics, secteur économique et académique, etc.)
- ✓ La stimulation de l'entrepreneuriat durable et innovant et axé sur le climat
- ✓ Les mécanismes de financement innovants
- ✓ Le processus participatif
- ✓ La prise en compte de la justice sociale dans les mesures climatiques
- ✓ La compensation des émissions résiduelles
- ✓ Etc.

3.3.3. Apprendre, suivre et évaluer le processus de transition

Le suivi et l'évaluation font partie intégrante de la mise en œuvre de tout projet. Le suivi permet ainsi de disposer d'informations à propos de celui-ci, de les analyser et d'éventuellement apporter certaines modifications en cours de route. Pour sa part, l'évaluation permet de déterminer si la mise en œuvre a permis d'atteindre les objectifs fixés. Pourtant, il n'est pas rare que ces aspects soient négligés. C'est pourquoi ils devront être intégrés dès les phases de conception et de planification de tous les projets et actions.

Que ce soit dans le cadre de la Convention des Maires, de partenariats renforcés avec d'autres acteurs publics, privés, académiques ou civils, ou encore via l'utilisation de la technologie, le suivi et l'évaluation du processus de transition devra permettre de remettre en perspective l'ensemble de ce qui sera mis en œuvre à la lumière des objectifs qui auront été fixés, notamment en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées à ce propos:

- ✓ Le développement et le partage de connaissances et d'expériences
- ✓ Les processus de collecte de donnée et de monitoring
- ✓ Les outils de gestion (informatiques ou non)
- ✓ La collaboration avec le monde académique et économique
- ✓ La participation à des réseaux de partenaires
- ✓ Etc.

3.3.4. La sensibilisation et les changements de comportements comme enjeu à part entière

De manière générale, les actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique induisent des changements d'ordre technique/technologique et/ou comportemental et seule une combinaison des deux permettra d'atteindre des résultats ambitieux. Par exemple, des changements techniques (relighting, meilleurs paramétrages, etc.) pourraient avoir un impact positif sur les consommations énergétiques d'une infrastructure sportive, mais des comportements inadéquats (portes ouvertes en permanence, chauffer à vide, etc.) risqueraient de les rendre inutiles.

Les questions du comportement et de l'adhésion à un tel projet sont donc des enjeux essentiels et la sensibilisation des individus aux pratiques durables s'apparente dès lors à un objectif stratégique à part entière. Étant donné la marge de manœuvre extrêmement importante à ce niveau, chaque thématique et actions y afférant devront donc également être abordées sous cet angle.

A titre informatif, voici quelques exemples de questions typiquement abordées à ce propos

- ✓ Les objectifs de la sensibilisation et de la communication (informer, faire adhérer, faire agir)
- ✓ Le soutien aux organisations impliquées dans la démarche
- ✓ Les ressources allouées
- ✓ Les outils et supports de communication
- ✓ La connaissance des parties prenantes et les publics cibles
- ✓ La participation (éventuellement active) des parties prenantes
- ✓ Les alternatives concrètes et leur mise en œuvre pratique
- ✓ Etc.

3.4. Conclusion

La section présentée ci-dessus nous aura donc permis d'identifier les thématiques prioritaires du Plan Climat, ainsi que les conditions de réussite essentielle des actions qui en découleront. Si la nécessité de s'attaquer à l'ensemble des thématiques soulevées ne fait aucun doute, la question du choix et de l'exécution des mesures

demeure ouverte. C'est pourquoi ce qui précède est **exclusivement** présenté à **titre indicatif** et **ne saurait refléter pour l'heure le contenu du Plan Climat définitif**.

Notons encore que d'un point de vue strictement **méthodologique**, ces différentes thématiques seront séparées selon deux **volets (interne et/ou externe)** et **activées selon des leviers d'action spécifiques** (priorité, souhaitabilité et faisabilité, temporalité, acteurs concernés, ressources disponibles ou non, rôle de l'AC, changements technologiques et/ou comportementaux, etc.).

Les sections suivantes portent enfin sur la méthodologie proposée pour doter la commune de Schaerbeek d'un nouveau Plan Climat.

4. LE PLAN CLIMAT COMMUNAL

Jusqu'à présent, la stratégie poursuivie en matière climatique s'est concentrée sur le **rôle d'exemplarité** de l'administration communale et la portée du Plan Climat sous sa forme actuelle se limite donc à **son cadre interne**. Aujourd'hui, cette approche n'est plus suffisante pour répondre aux multiples enjeux liés à la transition écologique et aux questions de durabilité. **Face à ce constat, doter la commune d'un Plan Climat à l'échelle du territoire et capable de traduire la volonté politique de s'engager sur le chemin de la transition écologique et solidaire en y incluant l'ensemble des acteurs du territoire** est devenu une priorité.

Emboitant le pas du Collège, le Conseil Communal a ainsi voté une motion déclarant l'urgence climatique et environnementale le 23/10/19 enjoignant notamment le premier de doter la Commune d'un nouveau Plan Climat, tout en fixant les objectifs suivants :

- Se doter d'un **Plan Climat à l'échelle du territoire** de la commune
- Diminuer les émissions de GES de **40% par rapport à 2005 en 2030** et tendre vers la **neutralité carbone en 2050**
- **S'aligner sur l'objectif central de l'accord de Paris** (réchauffement bien en deçà de 2° et poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°)

Somme toute, ces objectifs correspondent aux engagements pris aux niveaux national et régional et auxquels la Commune est soumise de fait.

L'intégration du Plan Climat à la structure stratégique de l'administration

En tenant compte de la mission générale de l'institution, le Plan Climat devra permettre de **répondre à la question suivante** : « **où veut-on aller ?** ». En tant que boussole stratégique de l'action communale, le PCDD nous fournit le **cadre de référence** permettant de répondre à cette question. Basé sur le mémorandum du CODIR et l'accord de majorité, le PCDD interne et externe renvoie respectivement aux thématiques tournées vers les agents et leur cadre de travail au sens large, et à la gestion du territoire, ainsi que les services aux citoyens. Un volet additionnel décrit quant à lui les valeurs à intégrer à toutes les étapes de l'action communale. La vision du Plan Climat se lit donc au minimum au regard des objectifs du PCDD et fait écho à ces deux documents

stratégiques fixant le cap de la mandature. Cependant, de par sa nature, le Plan Climat devra s'envisager dans une perspective à moyen et long terme.

En tout état de cause, Schaerbeek a fait le choix d'une **commune durable et résiliente où toutes les parties prenantes du territoire sont considérées comme des acteurs à part entière de la transition écologique et solidaire**. Cet état de fait correspond à la **vision**.

5. STRATEGIE COMMUNALE : UNE ADMINISTRATION IMPLIQUEE, UN TERRITOIRE MOBILISE

3.1. Un plan d'actions opérationnel

Dans le cadre de la refonte du Plan Climat, la Coordination propose la réalisation d'un plan d'actions opérationnel comprenant un **rééquilibrage des objectifs actuels et des moyens d'évaluation sur base d'un nouveau diagnostic**. Sous cette forme, le Plan Climat se composera d'un ensemble d'actions ou « fiches projets » à l'horizon 2024-2030 devant toutefois s'inscrire dans une perspective à plus long terme (2040-2050) et permettant d'atteindre les engagements cités ci-avant.

5.1. Philosophie générale

L'objectif affiché par l'ensemble du Collège du Bourgmestre et Échevins est donc de doter la commune d'un Plan Climat qui soit le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, et pas seulement un produit de l'administration. Ainsi, tant la société civile (organisée ou non), que les secteurs académiques et économiques et d'autres entités publiques pourront faire valoir leur point de vue et ainsi endosser un rôle actif dans le processus de transition. Assumer l'importance de l'ancrage local des changements nécessaires dans le cadre de cette transition est fondamental et la capacité à intégrer cet aspect sera dès lors l'une des conditions de succès du futur Plan Climat. C'est pourquoi la **philosophie générale** entourant le processus de conception de celui-ci sera caractérisée par **l'ambition, la transparence, l'inclusivité, la participation, y compris citoyenne et la recherche collective de solutions**.

5.2. Une méthode reposant sur trois axes de travail

De manière à pouvoir construire un Plan Climat répondant aux exigences présentées ci-dessus, la coordination recommande de se baser sur les deux éléments suivants en tant que base de travail :

- Un **diagnostic** fiable, notamment nourri de données chiffrées (pas uniquement en termes de CO2).
- Une **vision commune du futur** à laquelle chacun.e puisse adhérer (le politique, les agents, les citoyens et les sphères académiques et économiques).

Pour ce qui est de la méthode, **trois axes de travail** ont été définis :

- A. La réalisation d'un inventaire de référence des émissions (IRE) de GES (eq CO₂) sur le territoire communal (p/r à une année X), en ce compris l'inventaire de l'administration (infrastructures et modes de travail) en partant d'une approche aussi globale que possible ;
- B. La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilités aux effets du réchauffement climatique sur base desquels fixer les nouveaux objectifs ;
- C. L'accompagnement de l'administration dans la conception du plan d'actions (Plan Climat) selon un mode de fonctionnement participatif et de co-construction permettant d'opérationnaliser les objectifs stratégiques définis ci-avant

En 2020, le Collège a mis un budget de 200.000 euros à disposition de la coordination du Plan Climat. Avec cet argent, il a notamment été proposé de faire appel à une expertise externe dont la mission s'articulerait autour des dits axes.

5.2.1. Axe 1 et 2 : inventaire d'émissions et diagnostic de vulnérabilités

Les axes de travail 1 et 2 nécessitent avant tout une expertise scientifique. Le rôle joué par l'administration est donc moindre.

L'inventaire de référence servira principalement à quantifier les émissions territoriales de GES et à identifier les sources de pollution générées en vue de les réduire efficacement et durablement. Cette première étape est essentielle pour la future planification des actions d'atténuation à mettre en place.

Le diagnostic de vulnérabilités permet quant à lui d'identifier, sur base des données climatiques existantes et des perspectives d'évolution climatique, les risques et vulnérabilités du territoire communal face aux changements climatiques. Avec la perspective de faire de Schaerbeek une commune résiliente, le diagnostic constituera la base d'une stratégie d'adaptation et devra permettre de déterminer les actions à mettre en œuvre pour limiter l'impact des changements climatiques déjà observés et à venir (risques d'inondations, luttent contre les îlots de chaleur urbains, etc.).

5.2.2. Axe 3 : accompagnement à la conception du Plan Climat

Pour être synonyme de succès et afin de respecter la philosophie générale entourant la conception du Plan Climat, l'axe de travail 3 devra se reposer sur une mobilisation beaucoup plus active de l'administration, ainsi que des parties prenantes du territoire. Ainsi, une logique participative et de co-construction caractérisera l'accompagnement, et ce, avec le double objectif suivant :

- Permettre aux services de l'administration travaillant sur les thématiques du Plan Climat de pleinement **participer à la définition des objectifs opérationnels du Plan** et d'ainsi **renforcer** leur **adhésion** vis-à-vis de celui-ci ;

- Fournir des **inputs** en mobilisant l'ensemble **des parties prenantes du territoire** (la société civile, ainsi que les sphères académiques, économiques et publiques) afin d'alimenter les réflexions lors de la conception des fiches d'actions du Plan Climat.

Pour délivrer ces inputs, il sera attendu de l'expert en participation qu'il puisse établir une carte des acteurs du territoire sous l'angle de la thématique climatique/durabilité, une analyse du jeu d'acteurs, et surtout une stratégie de gestion de ceux-ci, en ce compris l'organisation des activités de mobilisation. Cela permettra ensuite à des groupes de travail thématiques de savoir comment inclure ces différentes parties prenantes, ainsi que leur point de vue dans le processus de conception du Plan Climat.

Les groupes de travail par thématiques

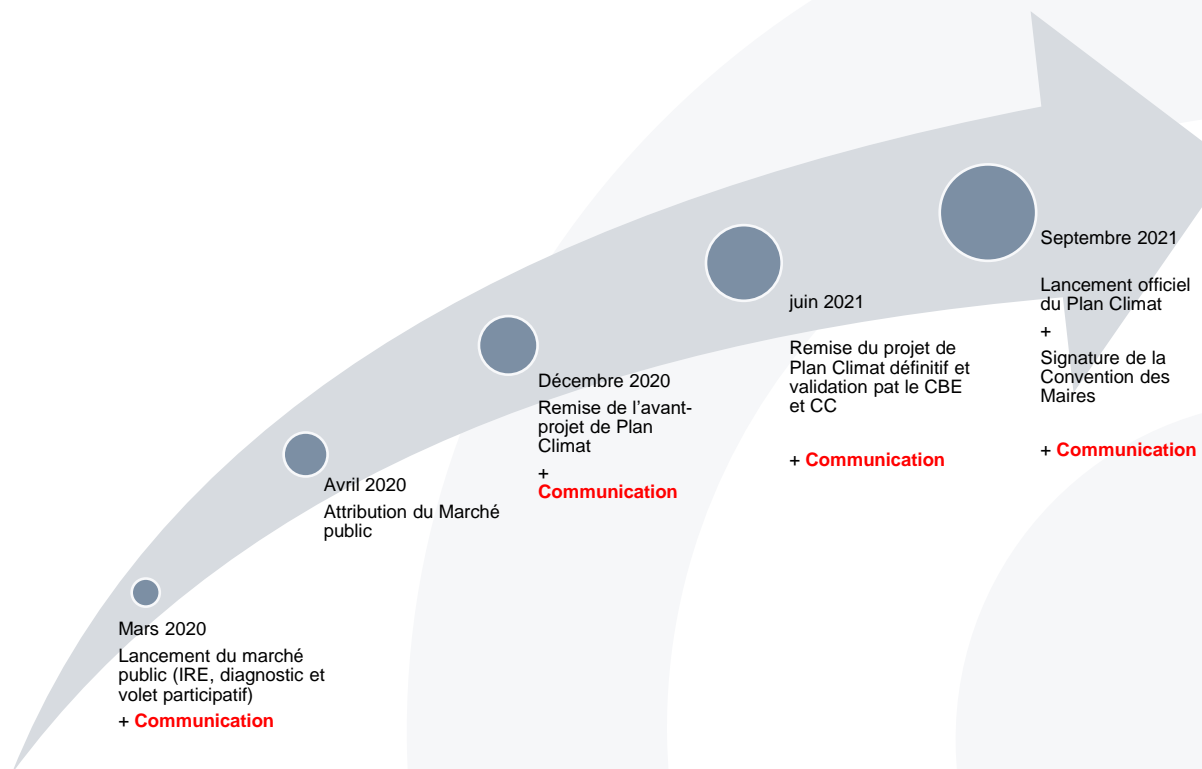
Directement en lien avec la conception du Plan d'actions et des projets étiquetés « Plan Climat », ces groupes sont destinés à travailler plus spécifiquement sur les thématiques du Plan (bâtiments, transports, alimentation durable, économie circulaire, changements de comportements, etc.). Ils seront principalement composés des agents communaux spécialisés (des « d'experts ») tout en étant ouverts à d'autres parties prenantes et pouvant évoluer dans le temps.

La construction du Plan d'actions par les groupes thématiques se fera sur base des axes 1, 2 et 3 de la mission, des propositions du prestataire externe, des acteurs des groupes thématiques, ainsi que des inputs des activités participatives. Dans ce cadre, le rôle du prestataire sera d'accompagner ces groupes à la conception voire, à la mise en œuvre des fiches actions du Plan Climat. Toutefois, une grande importance sera accordée à ce que cette étape repose avant tout sur une **dynamique interne**.

5.3. Déroulement et échéances

Compte tenu de l'importance de la mission et des différentes étapes qui la composent, une période de **18 mois** est envisagée.

Le Rétro planning prévisionnel pour l'accompagnement par le prestataire externe tel qu'illustré ci-dessous est rythmé par les échéances qui seront définies dans le cahier spécial des charges entourant l'exécution de la mission.



6. LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT

Le comité de pilotage

Sa fonction est fondamentale, car c'est l'organe habilité à valider la direction que prendra le Plan Climat. Il garantit également que le Plan s'insère dans le cadre stratégique communal existant (Note de politique générale, Mémoire du CODIR, et PCDD). Sa pérennité et son bon fonctionnement dépendent d'une coordination forte capable d'insuffler de la motivation au groupe et de s'occuper de faire un reporting régulier et global du travail effectué. Ce type de coordination ne saurait être exercée par la seule coordination du Plan Climat et devra s'appuyer sur un.e membre de la hiérarchie dont l'implication, y compris au niveau personnel sera sans faille.

S'il est composé sur base volontaire, il serait souhaitable de pouvoir compter sur des membres issus de :

- Échevin de tutelles et éventuellement un.e autre membre du GBE
- La direction de la DSD
- La direction de l'infrastructure
- La direction du service bâtiment
- Les partenariats & subventions
- La coordination du PCDD
- La coordination du Plan Climat
- L'Eco-Conseil

La fréquence de rencontre trimestrielle/semestrielle afin de valider le travail effectué par la coordination du Plan Climat, notamment dans le cadre de la collaboration avec le prestataire externe, ainsi que les orientations proposées par le groupe de travail élargi et les groupes de travail thématiques semble adéquate. La relation du comité de pilotage avec le cabinet doit être forte et les rencontres fréquentes afin d'assurer une cohérence au niveau stratégique et politique.

7. LA CONVENTION DES MAIRES

La Convention des Maires (CoM) a été lancée par la Commission européenne en 2008 avec l'ambition de rassembler les collectivités locales **volontairement** engagées à atteindre, voire dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE. Ces objectifs sont en ligne avec l'Accord de Paris de limiter la montée de température à 1,5°/2.00 d'ici à 2100.

Les villes signataires s'engagent ainsi à soutenir activement la mise en œuvre de l'objectif de l'Union européenne de réduction des **GES de l'ordre de 40 % d'ici 2030** et conviennent **d'adopter une approche intégrée pour l'atténuation du changement climatique**, l'adaptation à ses effets, ainsi que l'accès à une énergie sûre, durable et abordable pour tous.

L'adhésion à la Convention des Maires est un sujet récurrent lorsqu'il est question de Plan Climat. Dès lors, il semble adéquat d'aborder brièvement celle-ci dans le cadre de cette note. Une note spécifique au sujet a été rédigée et peut être consultée en annexe⁴¹.

Au vu des synergies qui unissent la réalisation et la mise en œuvre d'un Plan Climat tel qu'envisagé dans le cas de Schaerbeek et les exigences liées à l'adhésion à la Convention des Maires, il serait bon d'appréhender cette dernière comme **complémentaire au Plan Climat** plutôt que comme un frein ou une entreprise distincte. Ce cadre contraignant pourrait même, si on s'en empare, servir d'outil d'activation du Plan Climat selon des lignes de conduite claires, sans pour autant le cadenasser.

Au-delà des avantages et inconvénients d'une adhésion à la CoM⁴², le contexte actuel de refonte du Plan Climat semble propice à l'adoption d'une nouvelle méthode, puisqu'il n'en existe aucune pour l'instant. De plus, bon nombre de prérequis à la CoM tels que la réalisation de l'inventaire de référence, l'intégration d'un volet adaptation, un plan d'actions dans une perspective de long terme, etc. seront *de facto* atteints dans le cadre de la mission attribuée au prestataire externe. C'est pourquoi le **CSC** du marché public qui sera passé spécifie que la méthodologie utilisée par le prestataire externe doit être **compatible avec celle de la CoM**.

Ensuite, un certain nombre de faiblesses, de menaces et d'opportunités identifiées dans l'analyse SWOT du Plan Climat⁴³ peuvent trouver une réponse lorsqu'appréhendée sous l'angle de la CoM. En effet, que ce soit pour pallier au processus de monitoring inexistant, pour fournir un cadre de référence à long terme avec des objectifs clairs ou encore, pour attirer de nouveaux financements, la CoM a le **potentiel de servir le Plan Climat**.

⁴¹ Voir annexe. Note d'opportunité sur la Convention des Maires

⁴² Voir analyse SWOT de la Note d'opportunité sur la Convention des Maires

⁴³ Voir annexe : Audit du Plan Climat